

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement : Mairie Limoges - Espaces Publics Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** La Ville de Limoges vous offre la possibilité de demander une autorisation de stationnement lors de votre déménagement. Que vous soyez un particulier ou une entreprise, cette démarche est essentielle pour assurer que votre déménagement se déroule en toute sérénité et conformément aux règles en vigueur. Pourquoi faire une demande d'autorisation? Lors d'un déménagement, l'occupation de l'espace public, notamment pour stationner un camion ou d'autres véhicules utilitaires, nécessite une autorisation préalable. Cela permet de : •Réserver des places de stationnement proches de votre domicile ou de votre entreprise et en cas de besoin neutraliser la circulation ·Assurer la sécurité des piétons et des automobilistes durant les opérations de chargement et de déchargement. •Éviter les amendes liées à un stationnement non autorisé. Qui fait la démarche? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Particulier Entreprise Association Votre demande est effectuée au minimum 5 jours ouvrés (du lundi au vendredi hors jours fériés) avant le début du déménagement Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non

Prix Forfait neutralisation place de stationnement - tarifs en vigueur au 01 janvier de l'année en cours

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement **Identité du demandeur**

En cas de facturation ces données pourront être transmises à la Trésorerie Nom / Nom de jeune fille et Prénom **Raison Sociale** Siret **SIRET** Dénomination Forme juridique **RNA** Téléphone Date de naissance Commune de Naissance Ancienne Adresse - Quels sont vos besoins? **Adresse** sur stationnement (3 places maxi) Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non Veuillez renseigner le nombre de place de stationnement sur trottoir Cochez la mention applicable Oui ☐ Non

dans une voie piétonne

Informations

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement Cochez la mention applicable Oui
Non
Nom de la voie
Autre(s) besoin(s) (modification des règles de circulation par exemple) Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Veuillez préciser la nature du besoin
Nouvelle adresse - quels sont vos besoins ?
Nouvelle adresse
Sur Stationnement (3 places maxi) Cochez la mention applicable Oui
Non
Nombre de place à réserver
Sur trottoir Cochez la mention applicable Oui
□ Non
dans une voie piétonne Cochez la mention applicable Oui
Non
Nom de la voie

Le déménagement nécessite une fermeture de voie
Cochez la mention applicable Oui
Non
Varillas présidente para de la cris à farman
Veuillez préciser le nom de la voie à fermer
Le déménagement impact une voie de bus
Cochez la mention applicable Oui
— Non
Vous devez impérativement voir avec la société STCL au moins 48 heures avant le déménagement. Pour les contacter :
05 55 34 24 84
Présence d'un engin de levage
Cochez la mention applicable Oui
Non
Autre besoin Cochez la mention applicable
Oui
Non
Veuillez préciser la nature de votre besoin
Durée du déménagement
Doree do demenagement
Du
Αυ
Créneau horaire demandé Cochez la mention applicable, une seule valeur possible
Matin (7h-12h)
Après-Midi (13H -18H)
Journée (7H-18H)

Pose de la signalisation

Information sur la pose de la signalisation

-La pose se fait par la ville de Limoges : pour les particuliers non domiciliés sur la commune de Limoges et ses environs

Demande d'autorisation de stationnement pour un déménagement -La pose se fait par le demandeur lorsqu'il est domicilié à Limoges et ses environs (prêt de panneau par la collectivité).

Infos droits de voirie

Protection des données

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de traiter votre demande. Ils ne seront communiqués qu'aux services de sécurité (Police, Pompiers...). Si l'autorisation vous est délivrée, ils seront conservés pendant 5 ans. En cas de refus, ils seront conservés jusqu'à la fin des délais légaux de recours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière à moins qu'il n'existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés (article 21 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD).

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).